

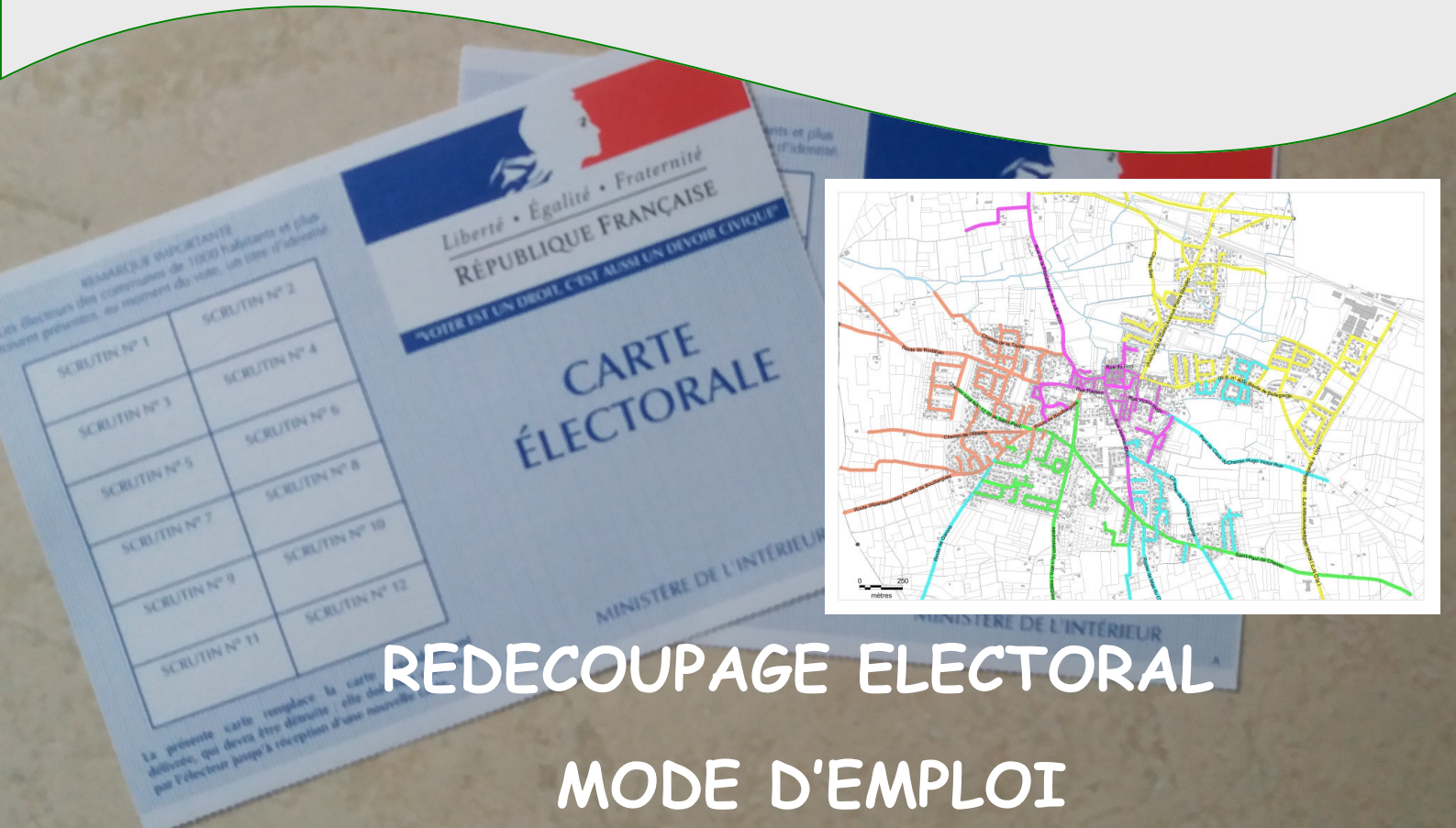


Avril 2017 - N°76

LOU PITCHOUN

Journal municipal d'information

Mandieulen



REDECOUPAGE ELECTORAL MODE D'EMPLOI

www.manduel.fr

Facebook « Mairie de Manduel »

Calendrier des fêtes des écoles

- Maternelle Fournier Jeudi 08 Juin
- Maternelle Dolto Mardi 13 Juin
- Élémentaire Dourieu Vendredi 23 Juin
- Élémentaire Fournier Vendredi 29 Juin

« Pestacles » des écoles !



Une tonte naturelle

SOMMAIRE

3	Editorial
4	Conseil Municipal
6	Finances
9	Travaux
12	Environnement
13	Voeux
14	Spécial élections
16	Ecoles
18	Cérémonies
19	Sécurité
20	Administration
21	Social
23	Culture
25	Etat civil
26	Expressions politiques
27	Les dates et horaires à retenir

BIENVENUE A NOTRE INFOLETTRE

Après le site internet, le panneau d'information électronique, les panneaux d'affichage, facebook et le bulletin municipal, nous souhaitons la bienvenue à la newsletter de la commune de Manduel. Celle-ci est effective depuis le 1er février 2017.

Elle a vocation à vous fournir toutes les informations utiles liées à la vie de la cité. Vous pouvez vous inscrire sur le site internet www.manduel.fr en précisant dans le champ réservé (en bas à droite de la page d'accueil) votre adresse mail.



VILLE DE
MANDUEL

LA NEWSLETTER
DE VOTRE VILLE



LOU PITCHOUN
MANDIEULEN

N°76 - Avril 2017



Mentions Légales

Bulletin d'informations municipales de la commune de Manduel (Gard) N°76 - Avril 2017

Editeur : Commune de Manduel représentée par son maire

Directeur de la publication : Jean-Jacques GRANAT, maire / Responsable de la rédaction : Jean-Jacques GRANAT, maire

Comité de rédaction et de conception : Isabel ALCANIZ (adjointe déléguée à la communication), Xavier PECHAIRAL, Nadine ANDREO, Valérie MAGGI, Lionel HEBRARD, Monique MONNIER, Michel BERNO, Marine PLA, Valérie PERIER (secrétaire de direction)

Crédit photographique : Mairie de Manduel, Mme Nathalie LAFFAYE, Mme Magalie CHOET, M. Patrick TOMAS

Impression : Imprimerie Laurent - 76 rue Sainte Perpétue - 30000 Nîmes - Tél : 04.66.21.18.96 - laurent.imprimerie@wanadoo.fr - Tirage en 3000 exemplaires

Dépôt légal 04/2017 - Conformément aux termes de l'article 9 du Code Civil, « chacun a droit au respect de sa vie privée », vous pouvez refuser la publication d'une photographie portant atteinte à votre droit à l'image ou à celui de vos enfants. Nous vous remercions dans ce cas de nous en faire part expressément.



La campagne électorale s'achève et dans quelques jours nous connaissons le candidat auquel une majorité de Français aura confié la lourde tâche de diriger notre beau pays. Cette campagne bien que marquée par le vacarme des affaires n'a pas occulté le débat d'idées. Désormais, il appartient à chacun d'entre nous, qui avons la chance de pouvoir voter dans une des plus grandes démocraties contemporaines, d'accomplir notre devoir d'électeur.

Nous devons résister à la morosité ambiante, au dénigrement permanent savamment entretenu, au sentiment d'inutilité de l'élection car voter est une chance, un droit qu'il faut utiliser avec discernement. Lors de ce rendez-vous électoral majeur, nous mettrons en pratique la nouvelle organisation induite par le redécoupage des bureaux de vote conformément aux prescriptions du code électoral. Vous trouverez dans ce bulletin les informations utiles.

Année électorale majeure, 2017 est aussi pour la municipalité celle de mi-mandat, symbolique et importante à la fois. Comme je l'ai indiqué en début d'année, nous viendrons à votre rencontre pour dresser un premier bilan de notre action et vous informer des projets qui se concrétiseront dans les 3 prochaines années.

Les maîtres mots de notre action conformément à nos engagements sont la transparence, l'information des administrés, la disponibilité, la recherche exclusive de l'intérêt public général dans le respect de la légalité.

Les permanences des élus le samedi matin, les conseils municipaux le samedi matin, les bulletins municipaux et depuis peu la lettre d'informations (newsletter présentée dans ce pitchoun) permettent à tout un chacun de suivre l'actualité de notre ville au plus près et en toute objectivité.

La création de la mairie annexe et la rénovation de l'hôtel de ville permettront de mieux vous accueillir et vous servir dans l'esprit de la charte Marianne pour une meilleure qualité du service public qui vous est due.

Certes d'aucuns en manque de critiques constructives mais toujours en quête de polémiques stériles présentent comme des attermoissements le temps nécessaire et incompressible de la réalisation (concrétisation) de projets alors qu'ils connaissent pertinemment les contraintes réglementaires, techniques et de tous ordres qui allongent les délais.

Avant notre élection, nous avons souligné la faiblesse de l'autofinancement de notre commune (sa capacité à financer les investissements étant proche du seuil d'alerte). Ce constat renforcé par l'audit financier effectué en 2014, nous a conduit à concentrer nos efforts sur le désendettement. De même, durant ces trois premières années, nous avons limité les demandes d'aides en privilégiant l'autofinancement pour maîtriser et reconstituer la trésorerie qui faisait défaut à notre arrivée.

Pour autant, des investissements ont pu être réalisés même s'ils ne sont pas toujours visibles : accessibilité dans trois écoles, équipements numériques dans les écoles élémentaires, réfection de voirie, aménagement de cheminement doux, etc.. Durant cette même période, nous avons pu mener à leur terme des réalisations qui étaient bien mal engagées à notre arrivée. La halle des sports du collège en est un bel exemple, nous avons débloqué en 2 ans un projet attendu depuis 10 ans. Il en est de même pour la liaison entre l'avenue Pierre Mendès-France et l'avenue de la République. Cette voie et le prochain aménagement du parking du Fort vont permettre une vraie rénovation du cours Jean Jaurès et du centre-ville au profit des piétons et des commerces.

L'équipe municipale travaille sur les projets correspondant à notre engagement de campagne et, maintenant que les indicateurs budgétaires sont meilleurs, leurs réalisations vont voir le jour dans les trois prochaines années.

Jean-Jacques GRANAT

CM du 10 décembre 2016

17 questions à l'ordre du jour **Répartition intercommunale des frais de scolarité 2015/2016**

Rapporteur : Valérie MAGGI, Adjointe déléguée à l'enfance et la jeunesse
Face aux demandes de dérogations de secteur scolaire émanant de familles résidant hors la commune, il convient de fixer, comme chaque année, le montant des frais de scolarité dont le remboursement sera demandé aux communes de résidence des élèves concernés.



Cette disposition législative permet de prendre en compte les contraintes de certains parents qui peuvent trouver un avantage à scolariser leurs enfants dans une autre commune que celle de leur résidence, sans en faire supporter le coût à la commune d'accueil.

La participation est évaluée sur la base des coûts prévisionnels de fonctionnement 2016, du compte administratif 2015, et du nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} janvier 2016.

Vote à l'unanimité.

Convention de partenariat avec le CFA de Rodilhan

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire
L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Nîmes-Rodilhan propose à la commune un partenariat dans le domaine de la création d'espaces végétalisés, la taille et soin aux arbres sur le territoire de la commune.

Ces interventions se feront sous le contrôle d'un comité de pilotage, constitué de deux représentants de l'établissement public d'enseignement et deux de la commune, qui déterminera les chantiers d'espaces verts (création et entretien) ou d'aménagements de milieux naturels.

Le déroulement du chantier se fera sous la responsabilité pédagogique et technique de l'établissement public d'enseignement. *Vote à l'unanimité.*

Convention d'utilisation de la halle des sports

Rapporteur : Xavier PECHAIRAL, Adjoint délégué à la vie associative et citoyenneté.

Lors de sa conception, il a été prévu une utilisation de la halle des sports du

collège de Manduel par des personnes extérieures à l'établissement scolaire. C'est pour cette raison que la halle dispose d'une entrée indépendante et qu'un agent municipal assurera le gardiennage des locaux.

Ainsi, la commune pourra autoriser des associations à utiliser les locaux, exclusivement en vue d'activités d'éducation physique et sportive et pendant des plages horaires strictement identifiées. En contrepartie de l'utilisation des locaux, la commune et les associations autorisées par celle-ci doivent s'engager à respecter les termes de la convention. *Vote à l'unanimité.*

CM du 28 janvier 2017

14 questions à l'ordre du jour **Plan local d'urbanisme intercommunal**

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités de plein droit à compter du 27 mars 2017. A compter de cette date, la Communauté d'Agglomération NÎMES METROPOLE deviendrait ainsi compétente sur tous les documents d'urbanisme en vigueur (PLU, POS, cartes communales, PSMV, AVAP...) en lieu et place des communes qui la composent.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la ville de Manduel conserve sa compétence en matière d'élaboration du PLU et de tous les autres documents d'urbanisme en vigueur, et continue de disposer de la maîtrise de son Droit de Prémption Urbain, il convient de refuser ce transfert. *Vote à l'unanimité.*

Demande d'aide financière pour la sécurisation de l'entrée de ville

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

L'avenue Pierre Mendès (RD503) était jusqu'à présent la principale voie d'accès à Manduel depuis la route départementale RD999. Dans le cadre du projet ferroviaire de contournement Nîmes-Montpellier, cette avenue a été fermée et le flux de véhicules s'est déporté essentiellement sur la route départementale RD403.

En entrée d'agglomération, une voie communale, dénommée chemin du Parc, a été créée par Oc'via pour assurer la jonction entre la RD403 et la RD503, via une portion du chemin Bas.

Il a été constaté que les véhicules roulent à une vitesse excessive, notamment sur la ligne droite longeant les terres agricoles. Il est proposé d'installer des radars pédagogiques, de mettre en place deux zones 30km/h et d'installer un portique pour le parking du Fort. *Vote à la majorité par 23 voix pour et 5 abstentions*

Convention pour les programmations « les Vendredis de l'Agglo » et « les Pesticides de l'Agglo »



Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe déléguée à l'administration générale et à la culture
Nîmes Métropole, souhaite aider ses communes membres à programmer des spectacles, des concerts ou autres prestations culturelles.

Cette opération comprend une programmation tout public, intitulée « les Vendredis de l'Agglo », et une programmation jeune public, « les Pesticides de l'Agglo ».

La participation financière de la commune se limite à la prise en charge des frais de restauration des artistes. *Vote à l'unanimité.*

Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH)

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée classe prioritaire la réduction des pesticides sur l'ensemble des masses d'eau superficielles.

Pour s'inscrire dans cette démarche d'amélioration des pratiques phytosanitaires, la commune souhaite mettre en place un plan d'actions concret destiné à obtenir une meilleure gestion de l'espace public sans pesticides et économe en eau. Ce plan, dénommé Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH), comprend notamment un plan communal de désherbage, une approche de gestion différenciée des espaces publics ainsi qu'un programme de sensibilisation et de formation. *Vote à l'unanimité.*

CM du 20 février 2017

23 questions à l'ordre du jour **Mise en révision allégée du Plan local d'urbanisme**

Rapporteur : Marine PLA, conseillère municipale déléguée à l'urbanisme
Actuellement, le cimetière de la commune, qui a fait l'objet de deux extensions, compte 832 places (dont il ne reste plus que 6 places en terre pleine). Il est arrivé à saturation sans aucune possibilité de nouvelle extension. Au vu du nombre d'habitants, il est urgent de procéder à la création d'un nouveau cimetière sur l'emplacement prévu par le Plan Local d'Urbanisme à l'Ouest du village. Pour cela, il faut prescrire la mise en révision « allégée » du Plan Local d'Urbanisme, en vue de permettre la création d'un nouveau cimetière en limite Ouest du village et pour cela de reclasser la zone IAU concernée en zone IIAU.

Vote à l'unanimité.

Convention pour la gestion des zones d'activité économique

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

La loi NOTRe du 7 août 2015 indique que les EPCI ont entière compétence en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciales tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. Par contre la loi NOTRe ne donne aucune définition de la zone d'activité économique.

La convention de fonctionnement de gestion de services permettant aux communes pour le compte de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole, a pour but d'assurer la gestion transitoire des équipements et services afférents aux zones d'activité économique relevant au 1er janvier 2017 de la compétence de Nîmes Métropole.

Vote à la majorité des voix par 27 voix pour et 2 abstentions

Demande d'aide auprès de Nîmes Métropole dans le cadre du fonds de concours voirie

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

A l'issue de l'étude menée par le bureau d'études CEREMA sur les modes doux, l'objectif de la commune est de procéder durant les trois prochaines années à la rénovation et au réaménagement du centre-ville, notamment le cours Jean Jaurès, au bénéfice des piétons, des cyclistes et des commerçants.

Il convient de prévoir, auparavant, l'extension et l'aménagement du parking du Fort.

La commune sollicite l'aide de la communauté d'agglomération au titre des fonds de concours voirie

Vote à la majorité par 24 voix pour et 5 abstentions.

Demande d'aide auprès de Nîmes Métropole dans le cadre du fonds de concours pour équipement sportif et de la dotation d'actions parlementaires - Skate park

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Adjoint délégué à l'environnement et au cadre de vie

La ville de Manduel poursuit son programme d'aménagement d'aires de plein air et de loisirs pour répondre au besoin de sa population jeunes et moins jeunes.

A cet effet, elle souhaite offrir une aire de skate-park ouverte au plus grand nombre d'utilisateurs.

La commune sollicite l'aide de la communauté d'agglomération au titre des fonds de concours équipement sportif et l'aide du sénateur-Maire de Nîmes dans le cadre d'actions parlementaires *Vote à la majorité par 25 voix pour et 4 abstentions.*

Motion pour le maintien de la station de recueil biométrique à Manduel

Rapporteur : Jean-Jacques GRANAT, Maire

La station biométrique pour la délivrance des passeports est installée en mairie depuis 2009.

A compter de fin mars 2017, les cartes d'identité seront délivrées selon le

même schéma que les passeports, à savoir : demande et remise nécessitant l'usage d'une station biométrique, plus de ressort géographique imposé : les communes du Gard équipées devront délivrer les CNI pour l'ensemble des administrés du Gard et des départements limitrophes.

A compter de cette date, il ne sera ainsi plus possible de réaliser les formalités nécessaires à l'établissement d'une CNI dans les communes ne disposant pas de la station biométrique.

La commune souhaite le maintien de la station biométrique à Manduel.

Vote à l'unanimité.

CM du 11 mars 2017

8 questions à l'ordre du jour Convention de partenariat pour les traditions—saison 2017

Rapporteur : Monique MONNIER, Adjointe déléguée à l'administration générale et aux affaires culturelles

La programmation pour l'année 2017 se décline de la façon suivante : Concours d'abrivado, Concours des graines de raseteurs, Spectacles équestres, Soutien des musiques et danses traditionnelles.

A cet effet, Nîmes Métropole propose un partenariat avec la commune de Manduel, dans lequel pourront être programmés : Des projets initiés, organisés et produits par Nîmes Métropole, sur la base de la programmation énoncée précédemment et des manifestations portées par la commune ou par des associations de la commune, pour lesquels la communauté d'agglomération peut apporter son soutien.

Vote à l'unanimité.

Election d'adjoints au Maire

Suite à la démission de M. Bruno ICARDI, Premier adjoint, il a été procédé à de nouvelles élections lors du Conseil Municipal du 20 février 2017.

Après dépouillement, M. Xavier Pechairal est élu Premier adjoint,

Les adjoints suivants passent de leur rang actuel au rang supérieur, laissant libre le dernier rang des adjoints.

Après dépouillement de l'élection, Madame Marie PLA est élue Huitième adjoint.

Monsieur Robert MAX, (issu de la liste « Manduel, mon village) a fait son entrée au Conseil Municipal.



Xavier PECHAIRAL,
Premier adjoint
Conseiller communautaire



Marine PLA, adjointe
déléguée à l'urbanisme



Robert MAX,
Conseiller municipal

SITUATION BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

AU 31 DECEMBRE 2016

FINANCES

En ce début d'année 2017, trois ans après les dernières élections municipales, il est utile de faire un point sur la situation financière de notre commune. Il s'agit de se prêter ici à un exercice de démocratie et d'avoir une totale transparence sur la gestion de deniers publics, conformément à l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen précisant que « la Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration » .

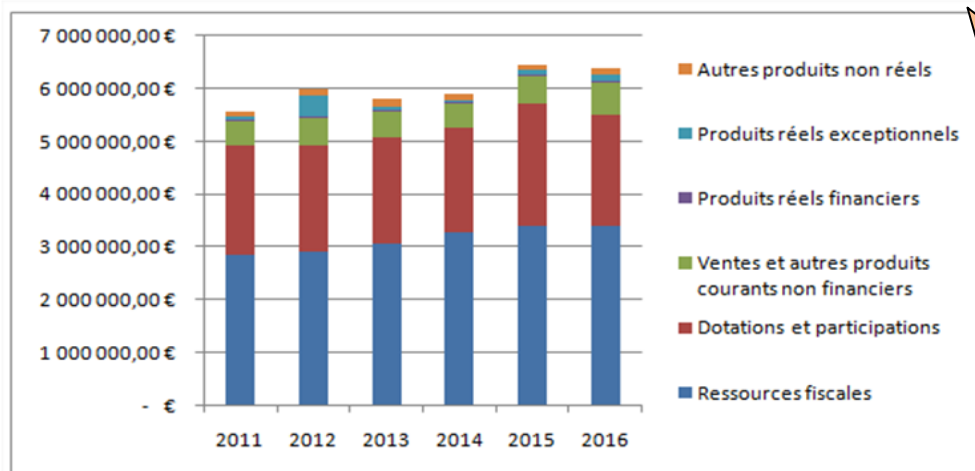
Pour rappel, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

Les **recettes de fonctionnement** comprennent notamment :

- Les produits de la fiscalité (taxe d'habitation, taxe foncière par exemple),
- Les dotations et participations (provenant de l'Etat notamment),
- Les produits courants (cantine, crèche, locations, etc.)
- Les produits financiers.



Comparativement aux communes de notre strate, notre commune dispose de ressources fiscales plus faibles par habitant et ses ressources dépendent donc plus des dotations et participations de l'Etat (informations DDFIP).

En €/hab	Commune	2015 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	542	760	710	724
Dotations et participations	370	280	258	253
Ventes et autres produits courants non financiers	88	142	143	110
Produits réels financiers	0	0	11	24
Produits réels exceptionnels	11	40	17	9

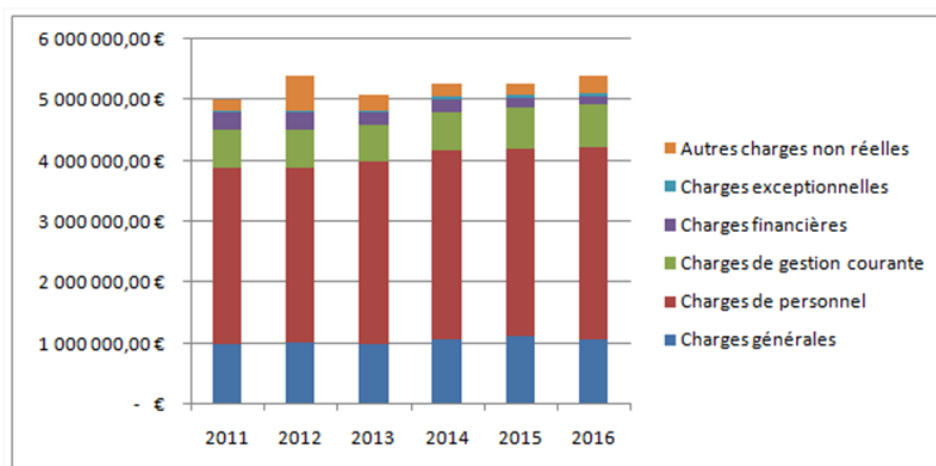
Strate de référence :
Population : 6223
Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les **dépenses de fonctionnement** peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
- Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
- Les charges exceptionnelles.
- Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

REPERES		2015			
		Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/hab		Département	Région	National	
Charges générales	178	269	260	250	
Charges de personnel	478	535	537	521	
Charges de gestion courante	108	149	119	121	
Charges réelles financières	26	51	50	55	
Charges réelles exceptionnelles	0	19	7	6	

Strate de référence :
 Population : 6223
 Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants



Capacité d'autofinancement brut et net :

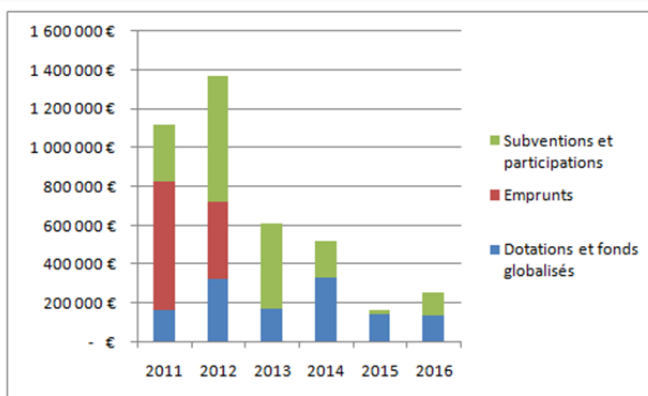
La capacité d'autofinancement brut est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement net est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits réels	5 482 489 €	5 469 013 €	5 602 916 €	5 738 566 €	6 298 324 €	6 233 266 €
Charges réelles	4 740 015 €	4 693 295 €	4 692 627 €	4 914 169 €	4 928 751 €	4 963 091 €
CAF BRUT	742 474 €	775 718 €	910 289 €	824 397 €	1 369 573 €	1 270 175 €
CAF NET	223 928 €	217 162 €	323 779 €	288 014 €	853 637 €	749 041 €

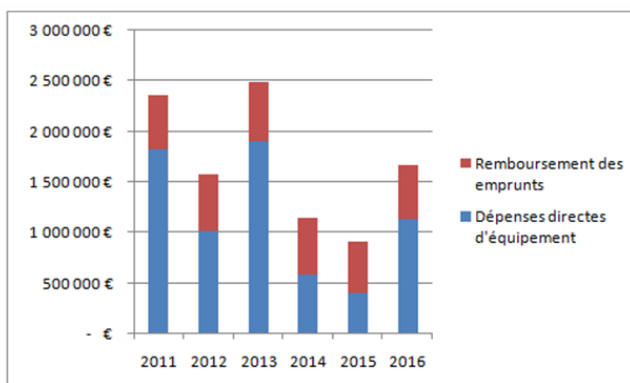
Recettes d'investissement :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dotations et fonds globalisés	166 171 €	324 709 €	172 472 €	333 442 €	147 924 €	139 538 €
Emprunts	660 513 €	400 540 €	- €	- €	- €	- €
Subventions et participations	295 309 €	646 787 €	441 365 €	185 332 €	19 433 €	115 288 €
TOTAL	1 121 993 €	1 372 036 €	613 837 €	518 774 €	167 357 €	254 826 €



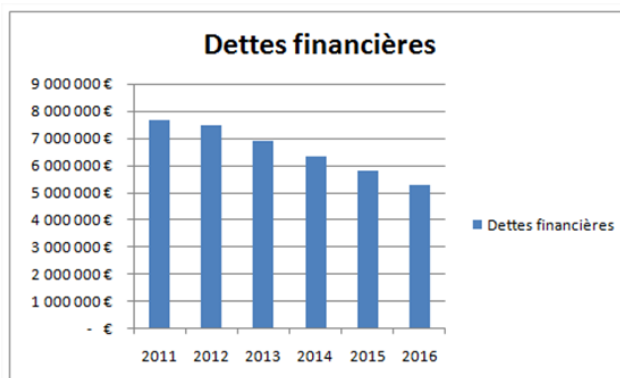
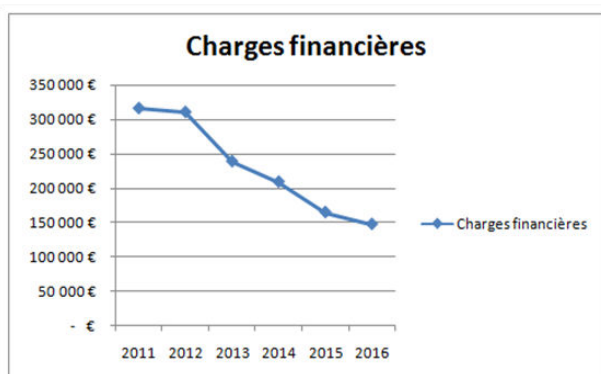
Dépenses d'investissement :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses directes d'équipement	1 822 355 €	1 020 271 €	1 906 867 €	580 495 €	403 299 €	1 133 260 €
Remboursement des emprunts	536 012 €	558 556 €	586 510 €	565 782 €	515 936 €	538 134 €
TOTAL	2 358 367 €	1 578 827 €	2 493 377 €	1 146 277 €	919 235 €	1 671 394 €



Dettes et charges financières (intérêts) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dettes financières	7 655 362 €	7 497 346 €	6 911 369 €	6 345 587 €	5 829 650 €	5 276 855 €
Charges financières	316 376 €	310 812 €	238 924 €	209 059 €	164 758 €	147 462 €



Travaux

PARC DE LA REPUBLIQUE

C'est en régie municipale que les agents continuent d'aménager le parc de la République : cheminement piéton du parking du Fort à la rue de la République, bientôt le retour de tables de pique nique et de jeux d'enfants aux normes pour le sud du parc, au nord délimitation du parking par la pose de rochers et plantation d'arbres à venir.



LA PENETRANTE ACHEVEE

La jonction entre la rue de la République et l'avenue Pierre Mendès France est enfin terminée. Ces travaux ont été réalisés par OC'VIA.

Cette pénétrante vous permet un accès à l'avenue Pierre Mendès France par le chemin du Parc qui donne accès également au centre ville via le parking du Fort.



Accès au chemin du Parc
par la rue de la République



Un nouveau « stop » a été créé sur la nouvelle déviation en supprimant celui de la rue du Parouzel.



INSTAURATION PARTIELLE D'UN SENS UNIQUE AU CHEMIN BAS

Le sens de circulation a été modifié du n°1 du Chemin Bas à la rue des Aguliers par l'instauration partielle d'un sens unique. La circulation ne peut se faire que de la rue des Aguliers en direction du centre ville.

L'accès au chemin du Parc se fait désormais par l'avenue Pierre Mendès France au niveau du bouldrome.



TRAVAUX D'ELAGAGE EN REGIE

Le mardi 21 février 2017, la haie du tennis club a été élaguée par le service municipal des espaces verts.



RUE ALSACE LORRAINE



Il a été procédé à un marquage au sol rue Alsace Lorraine afin d'éviter le stationnement anarchique et de sécuriser la rue.

Nous vous rappelons que cette rue est en sens interdit depuis la rue Victor Hugo.



Michel BERNO, Adjoint
délégué aux travaux

OUVERTURE DE L'ANNEXE DE LA MAIRIE : UN NOUVEAU LIEU POUR VOUS ACCUEILLIR AU CŒUR DU CENTRE VILLE



Les travaux d'aménagement de l'annexe de la mairie se terminent. Elle ouvrira prochainement ses portes au 15 cours Jean Jaurès (à côté de la salle des garrigues et à la place de la salle dite « des associations »).

L'annexe accueillera la police municipale ainsi que les services de l'urbanisme et des ressources humaines.

Dans un souci d'amélioration de l'accueil des Manduellois, la municipalité a en outre souhaité mettre en place un guichet unique d'accueil.

Ce guichet sera accessible en deux endroits : au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et au rez-de-chaussée de la nouvelle annexe. Les agents présents sur ces deux sites seront en mesure de vous apporter les renseignements ou de vous remettre les imprimés nécessaires à la plupart de vos démarches auprès de nos services.

Néanmoins, l'accueil de l'annexe sera votre interlocuteur privilégié en matière d'urbanisme, de police municipale mais aussi pour les demandes relatives au cimetière communal, aux obsèques ou pour les déclarations de décès. C'est également dans ces locaux que vous pouvez désormais effectuer vos demandes de passeports et de cartes d'identité, au moyen de la station de recueil qui y est installée.

L'accueil de l'hôtel de ville, quant à lui, demeurera plus spécifiquement compétent en matière d'état-civil (organiser son mariage, un parrainage civil,

demander un duplicata de livret de famille...), d'inscription sur les listes électorales, pour les inscriptions scolaires, les services périscolaires (restauration scolaire, accueil) ou pour les relations avec les associations.



Enfin, il est à noter que le service du C.C.A.S est transféré au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville.

Les permanences de l'assistante sociale, de la mutuelle communale, de l'association Présence 30, la Mission Locale se tiennent toujours au 21bis rue de Bellegarde. (Planning des permanences disponible à l'accueil de la Mairie).

DES NOUVEAUX LOCATAIRES !

Environnement

Depuis quelques mois, deux « chèvres miniatures » ont été installées dans le parc du Foyer Résidence pour Personnes Agées « Les Marguerites » pour le plus grand plaisir de tous.

A la surprise générale, chacune a donné naissance à un chevreau il y a quelques semaines. Les écoliers, les résidents et les parents peuvent tout à loisir venir voir ces « nouveaux locataires ».



PATURAGE DANS LES PARCS MUNICIPAUX

Les moutons paissent dans les parcs de la Vieille Fontaine et de la République.

La commune contribue ainsi à soutenir le pâturage comme alternative à la tonte mécanique et à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Depuis 2014, les bassins de rétention sur la commune sont aussi entretenus en pâture. Le syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costières ainsi que la CANIM encouragent cette pratique pour la préservation de nappes phréatiques.



MA RUE N'EST PAS TA POUBELLE !!!

Évitons ces photos désolantes.

Pour rappel, le ramassage des encombrants se fait le 3ème jeudi de chaque mois.

L'inscription se fait 48 heures à l'avance. Deux encombrants par passage au 04.66.02.54.54 (Nîmes Métropole).



Stop Incivilités

VOEUX

VOEUX AUX MANDUELLOIS

Le samedi 7 janvier a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité aux Manduellois à la salle B. Gimenez. Le public était venu en grand nombre ainsi que le Président de Nîmes Métropole, des maires et élus de communes voisines. A cette occasion, le Maire a dressé un bilan de l'action municipale de l'année achevée, et a fait part des projets pour l'année 2017.



HOMMAGE AUX MEDAILLES DU TRAVAIL

Le 07 janvier dernier au soir, des agents du personnel municipal ont été honorés par la remise de médailles d'honneur du travail, en récompense de leur ancienneté au service de la population manduelloise.

2 agents ont reçu la médaille d'or qui récompense 35 ans de service : José LABBAT (service technique) et Ghislaine GUIOT (chargée de mission).

3 agents ont reçu la médaille vermeil qui récompense 30 ans de service : Françoise RAGOT (périscolaire Dolto) et Martine TOMAS (entretien bâtiments et école).

4 agents communaux ont reçu la Médaille d'Argent, qui récompense 20 ans de service : Valérie PERIER (secrétaire du Maire et du DGS), Françoise LEFRANCOIS (crèche), Vivian APARISSI (restauration scolaire) et Luc LOPEZ (service technique).

Toutes nos félicitations et nos remerciements aux récipiendaires.



DEPART A LA RETRAITE DE M. CLAUDE BONHOMME

Retraite bien méritée après 34 ans de service au sein de la commune, Monsieur Claude BONHOMME, agent de maîtrise principal a fait valoir ses droits à la retraite.

Dernier jour de travail le lundi 13 mars entouré de ses collègues de travail et de quelques élus qui sont venus lui souhaiter bon vent.



SPECIAL
ELECTIONS

LES ELECTIONS EN 2017 : DES NOUVEAUTES...

VOTRE CARTE ÉLECTORALE :

2017 est une année de refonte des listes électorales ce qui signifie que tous les électeurs inscrits ont reçu courant mars une nouvelle carte d'électeur à l'adresse connue sur le fichier électoral.



En cas de changement d'adresse ou de problème rencontré lors de la distribution des cartes électorales, votre carte non distribuée vous attendra dans le bureau de vote le jour du scrutin. Pensez à la demander lors de votre arrivée.

Rappel : Pour voter, la présentation de la carte électorale est vivement recommandée mais n'est pas obligatoire. Seule la présentation de la pièce d'identité est obligatoire.

Les jeunes atteignant l'âge de 18 ans en 2017 pourront voter à la seule condition qu'ils soient majeurs avant le premier tour de scrutin. L'inscription est faite automatiquement sur les listes électorales de la commune où le jeune s'est fait recenser à l'âge de 16 ans.

REDÉCOUPAGE DES BUREAUX DE VOTE :

En 2016, la répartition des électeurs dans les bureaux de vote a été modifiée. La commune a été découpée en cinq zones correspondant chacune à un bureau (cf. carte d'illustration présente ci-contre). Le bureau de vote est donc déterminé par l'adresse de l'électeur et non plus par son nom de naissance.

Ce redécoupage a notamment été effectué afin de rendre la situation conforme aux prescriptions du Code électoral. Il permet également à tous les membres d'un foyer de voter désormais dans le même bureau, quelque soit leur nom de naissance.

IMPORTANT :

VOTRE NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE EST PORTEUSE DU NUMÉRO DE VOTRE BUREAU DE VOTE (DE 1 À 5). CE NUMÉRO A PROBABLEMENT CHANGÉ. PRÊTEZ ATTENTION À CETTE INFORMATION LE JOUR DU SCRUTIN.

Une nouvelle répartition des bureaux au complexe sportif :

Les 5 bureaux de vote se trouvent au complexe sportif situé 1719 chemin de Saint Paul.

Les bureaux 1 à 3 seront installés dans la salle dite « de gymnastique » (salle de droite) et les bureaux 4 et 5 dans la salle dite « Dojo » (salle de gauche). Cette information figure également sur votre nouvelle carte électorale.

Des agents communaux seront présents le jour des scrutins pour, vous aider et vous orienter. La loi organique du 25 avril 2016 a modifié les horaires de fermeture des bureaux de vote pour les élections présidentielles : les bureaux fermeront ainsi les 23 avril et 7 mai à 19h00.

elections
2017



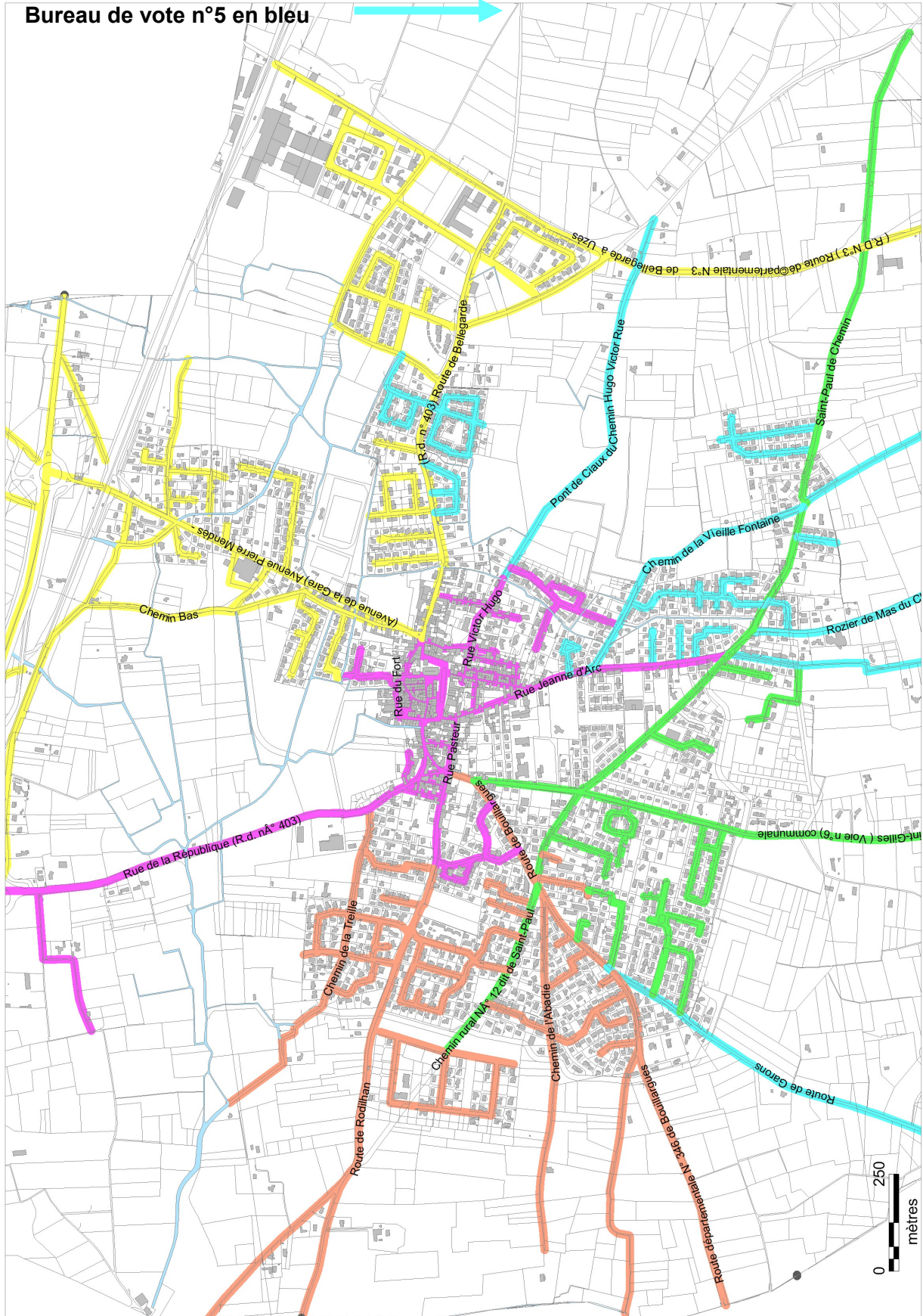
Election présidentielle :

**Les dimanches 23 avril et 7 mai 2017
(ouverture des bureaux de 8h00 à 19h00)**

Elections législatives :

**Les dimanches 11 et 18 juin 2017
(ouverture des bureaux de 8h00 à 18h00)**

- Bureau de vote n°1 en rose →
- Bureau de vote n°2 en vert →
- Bureau de vote n°3 en orange →
- Bureau de vote n°4 en jaune →
- Bureau de vote n°5 en bleu →





SORTIES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE F.FOURNIER

Ecoles

Les élèves de CM1 de Mme Palatsi ont retrouvé leurs correspondants de l'école de Sernhac le 5 janvier pour assister au spectacle « le fabuleux périple du pupitre voyageur » un conte musical accompagné par l'orchestre de l'opéra d'Avignon.

Le 31 janvier dernier, les élèves de la classe de CE1/CE2 de Madame Royer ont rencontré leurs correspondants de l'école Amand Peyrot à Montfrin avec lesquels ils correspondent depuis le début de l'année. Au programme : rencontres sportives, pique-nique et visite du village avec l'association du patrimoine de Montfrin.



TENNIS

Depuis le 21 février, les élèves de CE1 de Madame Fraysse et de Madame Hebrard et les élèves de CE1/CE2 de Madame Royer de l'école François Fournier sont accueillis à l'école de tennis de Manduel par Christophe Simon qui leur apprend à jouer au tennis pour le plus grand bonheur des enfants.



INITIATION AU TIR A L'ARC



Pendant la 4^{ème} période scolaire, les élèves de CM2 de l'école François Fournier suivent une initiation au tir à l'arc. Les enfants sont ravis de découvrir ce sport qui nécessite précision, concentration et respect des règles. L'encadrement est assuré par Mr Lionel ALLASIO, président de l'Arc Club de Manduel.

Calendrier des fêtes des écoles

- Maternelle Fournier Jeudi 08 Juin
- Maternelle Dolto Mardi 13 Juin
- Elémentaire Dourieu Vendredi 23 Juin
- Elémentaire Fournier Vendredi 29 Juin



SECURISATION AUX ABORDS DES ECOLES

Le dispositif « Papy et mamy trafic » est mis en place depuis le mardi 21 février 2017. Une formation a été assurée par les agents de la police municipale. La mission de ces « papys et mamys trafic » consiste à sécuriser les entrées et sorties des élèves.



Devant l'école élémentaire F. Fournier



Devant l'école élémentaire N. Dourieu

Afin de protéger l'abord de l'école élémentaire N. Dourieu, le tronçon de la rue de la République devant l'école est fermé à la circulation pendant une demi-heure à chaque entrée et sortie des classes pendant la période scolaire, soit :

- le matin : de 8h45 à 9h15 et de 11h45 à 12h15.
- l'après-midi : de 13h30 à 14h et de 16h30 à 17h.

Ce dispositif mis en place permet également une présence à l'école maternelle F. Dolto afin de prévenir quelques incivilités en matière de stationnement sur le parking.



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRES DES ELEVES

Durant 15 jours, les policiers municipaux moniteurs de prévention routière sont intervenus auprès de l'ensemble des élèves des deux écoles N. Dourieu et F. Fournier afin de les sensibiliser aux dangers de la route. Depuis le 23 mars 2017 les enfants de moins de 12 ans doivent porter le casque à vélo, une attention particulière a été apportée. Au cours du mois de mai 2017 ces actions se termineront par une partie pratique sur piste routière.



RENTREE EN CLASSE DE CP



Si votre enfant entre en classe de C.P à la rentrée de septembre 2017, il est rappelé que l'inscription à l'école élémentaire n'est pas automatique. Il vous appartient donc de procéder à cette inscription au moyen de l'imprimé qui a été distribué dans les classes de grande section et qui est également téléchargeable sur le site www.manduel.fr.

Cette demande d'inscription doit être retournée en mairie avant le vendredi 5 mai. Renseignements au 04.66.20.21.33 ou sur accueil@manduel.fr

TRI DES DECHETS ALIMENTAIRES AU RESTAURANT SCOLAIRE

Dans l'objectif de lutter contre le gaspillage alimentaire, un projet de tri des déchets alimentaires est mis en place au restaurant scolaire. Deux tables de tri réalisées par les jeunes du Centre Social sont installées depuis le lundi 6 mars dans les salles de restauration de façon à permettre aux enfants d'effectuer eux-mêmes le tri des déchets alimentaires.

Une sensibilisation d'éducation au tri sera dispensée par la responsable tri sélectif de Nîmes Métropole et relayée par l'équipe d'animation du Centre Social. L'assemblage du composteur a été réalisé le vendredi 3 mars avec les enfants du TAP.

Chaque midi, les restes des repas alimenteront le composteur et le compost ainsi récupéré viendra nourrir les terres du jardin partagé.

Cette action entre dans le cadre pour l'obtention du niveau 2 du label Ecocert, et elle a aussi pour but de sensibiliser les plus jeunes à lutter contre le gaspillage alimentaire, toujours dans l'intention d'optimiser au maximum l'achat de denrée alimentaire de bonne qualité pour les repas servis au restaurant scolaire.



CEREMONIES

CEREMONIES

Cérémonie du 19 mars

C'est dans un profond recueillement que les anciens combattants se sont regroupés autour du Monument aux Morts le 5 décembre 2016 et le 19 mars 2017.

D'abord, les anciens de l'UNC commémoreraient leur cérémonie annuelle. Ensuite, les anciens de la FNACA se regroupés autour du Monument aux Morts pour eux aussi, commémoreraient les victoires des combats.

Un vin d'honneur clôturait agréablement ces cérémonies.



Jean MONTAGNE, conseiller municipal
délégué aux anciens combattants

DEBROUSSAILLEMENT

Votre terrain est en zone d'habitation, bâti ou non bâti : vous devez débroussailler tout votre terrain !

Votre terrain est en zone d'habitation, bâti et limitrophe à un terrain situé en zone naturelle :

Vous devez débroussailler tout votre terrain, dont un cercle de rayon de 50 mètres autour de votre habitation, même s'il déborde sur la propriété voisine.

Si la propriété voisine est elle-même bâtie, le cercle autour de votre habitation ne peut chevaucher le même cercle autour de l'habitation voisine (l'obligation de débroussaillage d'un périmètre incombant au propriétaire voisin).

Le propriétaire du terrain voisin peut assurer lui-même le débroussaillage du cercle débordant sur son terrain ; à défaut, il ne peut s'opposer à l'intervention de son voisin sur sa propriété, après une demande d'autorisation préalable.

Votre terrain est en zone naturelle et non bâti :

Vous n'avez aucune obligation de débroussaillage

Votre terrain est en zone naturelle et bâti :

Vous devez débroussailler un cercle de rayon de 50 mètres autour de votre habitation, et sur 10 mètres de part et d'autre de sa voie d'accès, même si ces périmètres débordent sur la propriété voisine.

Si la propriété voisine est elle-même bâtie, le cercle autour de l'habitation ne peut chevaucher le même cercle autour de votre l'habitation voisine (l'obligation de débroussaillage dans ce périmètre incombant au propriétaire voisin)

Votre terrain est en zone naturelle, bâti et limitrophe à un terrain situé en zone d'habitation :

Vous devez débroussailler un cercle de rayon de 50 mètres autour de votre habitation, sans déborder sur la propriété voisine (qui a une obligation de débroussaillage de tout son terrain).



BRUITS DE VOISINAGE, BRICOLAGE

Dispositions générales aux lieux d'habitation en matière de bruits de voisinage.

Ne pas utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur en dehors des horaires suivants :

- De 8h30 à 19h30 les jours ouvrés.
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis.
- De 10h à 12h le dimanche et jours fériés.

(Arrêté préfectoral n°2008/193-7 du 11 juillet 2008)



BRULAGE DES VEGETAUX

Le brûlage des végétaux issus de tous travaux de taille, tonte, débroussaillage, est interdit sur le territoire de l'agglomération.

Les déchets végétaux doivent être déposés à la déchetterie ou faire l'objet d'un broyage ou compostage.

En dehors de l'agglomération, l'emploi du feu pour le brûlage des végétaux est autorisé sous réserve des dispositions de l'arrêté préfectoral relatif à la prévention des incendies, après déclaration préalable à la Police Municipale, et en tenant compte de la réglementation des périodes autorisées :

- Janvier à Juin autorisé (sauf sécheresse)
- Juin à Septembre interdit
- Septembre à Décembre autorisé (sauf sécheresse)

Toute incinération de végétaux en période autorisée doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie.

Le brûlage à l'air libre de déchets verts et tous autres déchets de chantier et divers combustibles, bois, plastiques, cartons etc... est strictement interdit sur la commune, qu'il soit établie par un particulier ou professionnel.

OPERATION

TRANQUILLITE VACANCES

L'opération Tranquillité Vacances est de nouveau mise en place pour cet été. Si vous partez en vacances durant les mois de juillet et août, vous êtes invités à signaler votre absence auprès de la police municipale.

Pour vous inscrire : munissez-vous d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile ainsi que du formulaire 2017 (à télécharger sur le site du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr .

Cette opération de prévention est prévue pour assurer votre tranquillité lors de vos congés d'été. Des passages sont programmés chaque jour à des heures aléatoires aux abords des maisons.

Mais attention ! Cette opération n'est pas une arme absolue. Il est donc conseillé de prévenir ses voisins en cas d'absence de plusieurs semaines et de faire suivre son courrier ou de le faire prendre par une personne de confiance.

Une boîte aux lettres qui déborde est un signal envoyé aux cambrioleurs !

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



NOUVELLES MODALITES DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 7 mars, le dépôt de la demande de carte nationale d'identité, ainsi que sa remise, se font obligatoirement via une station de recueil, comme pour les passeports.

Au contraire des passeports, la carte d'identité ne devient pour autant pas biométrique puisque les empreintes ne seront pas enregistrées dans le titre. Elles sont exclusivement conservées dans le dossier détenu par la Préfecture, aux fins de sécurisation des titres d'identité et pour lutter notamment contre les risques d'usurpation d'identité.



Ce qui change :

Les demandes de cartes d'identité et de passeports, ainsi que leur retrait, devront être effectués à l'annexe de la mairie située cours Jean Jaurès (à côté du Crédit Agricole) où la station de recueil sera installée.

En pratique, si vous souhaitez déposer simultanément un dossier de passeport et une demande de carte d'identité, un seul dossier sera nécessaire.

En outre, les timbres fiscaux (en cas de perte de la précédente carte d'identité) peuvent désormais être achetés en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>

Afin de rendre votre démarche plus facile et rapide, vous avez, comme pour les passeports, la possibilité de renseigner une « pré-demande » en ligne sur le portail de l'ANTS (Agence Nationale du Titre Sécurisé) <https://passeport.ants.gouv.fr>

Enfin, la mairie ne disposant que d'une seule station, il est nécessaire de prendre un rendez-vous (04.66.20.21.33) pour le dépôt et le retrait de vos cartes d'identité et passeports.

Ainsi, chacun est assuré d'être reçu dès son arrivée et de voir sa demande traitée sans délai d'attente.

MINEURS : SORTIES DU TERRITOIRE OBLIGATOIRES

Pensez-y ! Sorties scolaires ou vacances sans les parents : les autorisations de sortie du territoire des mineurs sont à nouveau obligatoires.

Depuis 2012, les mineurs non accompagnés étaient autorisés à franchir les frontières sans autorisation préalable de leurs parents, dès lors qu'ils étaient en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité.

Mais dans le contexte international que nous connaissons, la loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme, puis le décret d'application du 2 novembre dernier, ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

Cette autorisation est matérialisée par un formulaire CERFA (n°15646*01) à remplir et à signer par le titulaire de l'autorité parentale, auquel doit être joint un justificatif de l'identité du signataire. Le mineur sortant du territoire devra être muni de ce document, ainsi que de sa propre pièce d'identité.

Aucune démarche n'est à faire en mairie ou en Préfecture, et le formulaire CERFA peut être téléchargé sur le site internet « www.service-public.fr ».

Plus de renseignements au 04 66 20 21 33

ou par courriel à accueil@manduel.fr



LE CCAS COMMUNIQUE

MUTUELLE COMMUNALE : QUELQUES CHIFFRES

SOCIAL

Suite à la réunion publique du 21 avril 2016 concernant la mutuelle communale des permanences ont été mises en place les premiers lundi après-midi et les troisièmes mercredi matin de chaque mois.

A ce jour 88% des personnes reçues ont souscrit à cette mutuelle soit : 54 personnes.

A partir du 1er avril 2017 les permanences continueront les troisièmes mercredis matin de chaque mois au CCAS, rue Bellegarde à Manduel.

M. BEAUME reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bureau : 04 66 22 76 69 ou portable 06 61 11 44 62.

REPAS DES AINES

Le 8 Janvier 2017 a eu lieu le traditionnel repas des aînés au Dojo.

Environ 180 personnes se sont retrouvées autour d'un repas dansant offert par le CCAS. Dans la joie et la bonne humeur la fête a duré une grande partie de l'après-midi et les invités se sont donnés rendez-vous pour l'année prochaine.



NOS GRANDS MERES A L'HONNEUR

Il est de tradition de fêter les grands-mères le 5 Mars. A cette occasion nos "mamies, mémés" ou autres surnoms affectueux se sont vues distribuer un joli petit pot de narcisses par des élus pendant leur repas.



Nadine ANDREO, Adjointe déléguée à l'action sociale

MISE EN PLACE DU CONSEIL DES SAGES

Parce que nous avons toujours dit (et cela était inscrit dans notre projet de campagne!) que chacun avait sa place au sein de la commune ; que petits et grands devaient participer au "mieux vivre ensemble" en resserrant le lien social ; le conseil municipal avait voté le 10 décembre 2016 la mise en place d'un Conseil des Sages constitué de 12 membres.

Parmi les critères de constitution de ce conseil, la parité nous semblait importante. Une première rencontre a eu lieu en Mairie le 22 Février 2017 avec 12 candidats volontaires (9 hommes et 3 femmes).

Une réunion riche en échanges et en propositions, fruit de l'intérêt que chacun porte au "vivre ensemble".

Le conseil pourra dès à présent se réunir et exercer ses missions mais nous avons approuvé la possibilité si possible de lui ajouter des membres féminins durant une période de 3 mois afin d'atteindre la parité.



NOUVEAU A MANDUEL : ROZA VILLA ET PRE D'ALEZANE

Le Groupe Arcade et Domicil sont heureux de vous présenter leur nouvelle opération sur Manduel à quelques minutes du Centre Ville :

16 maisons individuelles de Type 4, chaleureuses, contemporaines et fonctionnelles, avec garages, parkings, et jardins privatifs, vous sont proposées en location-accession,

Ce mécanisme très intéressant vous permet de devenir propriétaire de votre bien en deux temps :
- la phase locative : vous entrez dans le logement et l'occupez en tant que Locataire-Accédant, pendant quelques mois, afin de mettre en place le financement de votre projet d'acquisition
- la phase acquisitive : vous levez l'option d'achat, avant le terme du délai imparti par le contrat de location-accession, pour devenir pleinement propriétaire du logement

Ce dispositif présente plusieurs avantages supplémentaires :

- des prix très attractifs avec TVA réduite
- l'exonération de Taxe Foncière pendant 15 ans,
- des dispositifs de sécularisation en cas de difficulté

A cet effet, la Commune de Manduel, le Groupe Arcade et Domicil, organisent une réunion de présentation du projet et du dispositif de location-accession le :

Jeudi 4 mai 2017 à 17h30
Salle des Garrigues à Manduel

Renseignements auprès de l'accueil de la mairie au 04 66 20 21 33.



CULTURE

RENTREE AU CENTRE GEORGES BRASSENS

Chorale Municipale « Comm'Un accord »

Le dimanche 26 Mars à 15h a eu lieu la rencontre inter-chorales annuelle, organisée par l'école municipale de musique. Ont participé la chorale Cantavel de Tavel, "La Cantilène" de Bellegarde, le groupe vocal "Meltin'Cops" de Manduel et la chorale "Notenbul" de Calvisson qui se liera avec la chorale "Comm'Un Accord" de Manduel, pour ne former qu'un seul chœur.

Inscriptions toute l'année.



Ecole municipale de musique

L'audition du 1^{er} février dernier a brillamment clôturé cette 1^{ère} partie de l'année, les élèves sont toujours aussi volontaires pour y participer et pour y montrer leur savoir faire. Coatchée par neuf professeurs, l'école est ouverte à tous (à partir de 4ans) débutants ou confirmés, enfants, ados, adultes, résidents ou non résidents.

La prochaine audition est prévue à la salle Bernard Gimenez le mercredi 28 juin 2017 à partir de 17H30. Inscriptions toute l'année.



Ecole Municipale de danse

Le samedi 19 novembre dernier à l'occasion du « repas solidarité partage », l'école municipale de danse a présenté deux chorégraphies originales. La première partie, sur le thème du bleu de Chine, dansée par les élèves de la classe de classique avancé, nous ont fait voyager à travers le charme et le mystère de la terre du milieu. Les élèves du cours supérieur de modern jazz nous ont présenté en deuxième partie, une chorégraphie aux accents africains, sur des rythmes Tribal et saccadés qui ont transporté les spectateurs vers des contrées lointaines et imaginaires.

Nous remercions le Centre social de nous avoir associé à cette manifestation ainsi que toutes les élèves qui se sont mobilisées pour ce moment.

Le gala de fin d'année est prévu le vendredi 16 juin au théâtre C.LIGER à Nîmes (Centre Pablo Néruda) à 20H précises. L'entrée est gratuite et ouverte à tous (dans la limite des places disponibles). Merci de réserver vos places.

Inscriptions toute l'année.

Les inscriptions Musique, Danse et Chant choral se font toute l'année : lundi, jeudi après-midi et mercredi toute la journée. CENTRE GEORGES BRASSENS - 21 Rue Colbert (1^{er} étage) - ☎04-66-20-61-79

ACCES AU PONT DU GARD : NOUVELLE FORMULE

Depuis le 1er janvier 2017, la carte d'abonnement gratuite n'est plus valide.

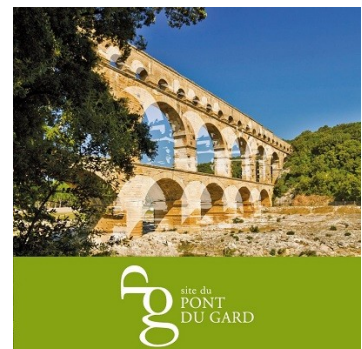
L'accès gratuit ne s'entend plus par foyer mais par personne.

Pour bénéficier de la gratuité, chaque gardois(se) dont la commune est signataire, doit se munir :

- d'une pièce d'identité en cours de validité où figure l'adresse de la commune signataire de la convention,

Ou d'une pièce d'identité en cours de validité + un justificatif de domicile à l'adresse de la commune signataire de la convention si elle ne figure pas sur la pièce d'identité.

à présenter à l'accueil du site.



MEDIATHEQUE

Booktubing des stagiaires de 3^{ème} sur le site de la Médiathèque

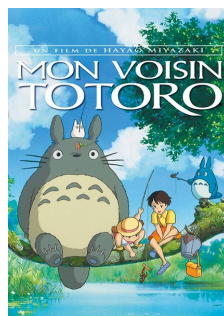
Comme chaque année à la même époque, la commune a vu défiler des hordes de stagiaires de 3^{ème}. A l'instar des autres services municipaux, la Médiathèque, consciente du rôle éducatif à jouer auprès des jeunes accède le plus souvent à leurs demandes de stages.

Inspirée par le profil très littéraire de Prune Gigandet et Chloé Perrot, la Médiathèque leur a proposé de réaliser une vidéo de type *booktubing*, où elles vanteraient elles-mêmes, face caméra, les mérites de leurs livres, films, anime, séries et jeux vidéo préférés.

Les adolescents constituant un public spécifique des médiathèques, une section leur est en général dédiée, notamment pour les livres, car il existe désormais chez tous les éditeurs des collections qui leur sont destinées. Ils peuvent y chercher des réponses aux grandes questions de l'adolescence en se confrontant à des récits mettant en scène des personnages de leur âge.

Prune et Chloé, passionnées de lecture et de culture, se sont prêtées au jeu avec enthousiasme et efficacité, dans une vidéo de 15 minutes dont elles ont aussi effectué le montage.

Malheureusement, vous n'y verrez pas les très nombreux fous rires qui émaillèrent la réalisation de cette vidéo et emplirent la Médiathèque durant cette semaine de stage. Qu'elles en soient ici remerciées ! La vidéo est consultable sur le site de la Médiathèque, mediatheque.manduel.fr, à la rubrique *Ca vaut le détour*.



Atelier Lettrines des 15 et 16 février 2017

Fortes de leur succès de l'année passée avec l'atelier marque-pages, la Médiathèque et l'association Art Déclic ont collaboré cette année encore avec un atelier lettrines.

L'atelier qui s'est déroulé les 15 et 16 février derniers, pendant les vacances scolaires, a affiché complet en accueillant des enfants mais aussi quelques adultes.

Si les lettrines ornées médiévales ont bien sûr été évoquées, il s'agissait davantage d'une réinterprétation personnelle moderne et colorée.

Joëlle RANC, artiste plasticienne et animatrice d'Art Déclic, a donné quelques clefs de départ : une évocation florale et champêtre pour les enfants et un travail plus graphique et géométrique pour les adultes, le but étant de parvenir à la réalisation d'un abécédaire adultes et d'un abécédaire enfants qui seront ensuite retravaillés numériquement en petit format.

Chacun, chacune s'est ensuite appliqué(e) à habiter les lettres de son prénom de petits personnages et d'animaux pour raconter une histoire. Les plus assidus ont aussi orné les lettres de *Médiathèque* qui devraient bientôt décorer son entrée.

Le résultat est inattendu et toujours très divers, donnant la preuve que tout un chacun est capable de laisser parler sa créativité pour peu d'être bien épaulé et de bénéficier d'un matériel de qualité.



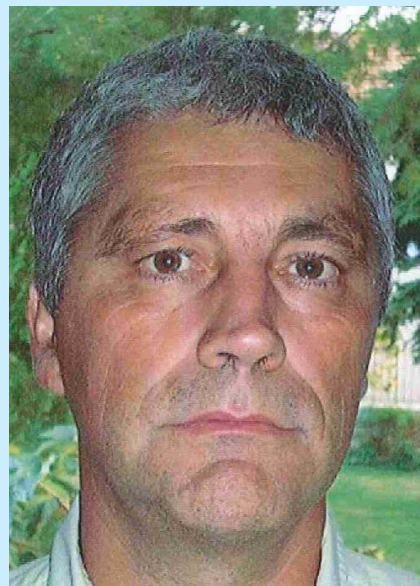
DECES DE MONSIEUR SERGE NOGARET

Nous ne pouvions refermer ce bulletin sans vous faire part de notre émotion à l'annonce du décès de M Nogaret survenu le 12 mars.

Figure emblématique du foyer Résidence pour personnes âgées "Les Marguerites" il a su donner une dynamique à l'établissement et développer des actions pour améliorer le bien-être de tous.

Directeur de cet établissement pendant près de 30 ans, et connu de nombreux manduellois, cet homme simple, dévoué et généreux a toujours su guider, écouter et conseiller le personnel ainsi que les résidents et leurs familles, toujours dans un esprit d'écoute et de solidarité.

Nous voulions aujourd'hui lui rendre hommage et dire qu'il a profondément marqué le personnel et les usagers du foyer résidence et que nous ne l'oublierons pas.



ETAT CIVIL

Décès



Naissances

Lilou BURDLOFF née le 14 novembre 2016
Ugo DE ARAUJO né le 18 novembre 2016
Ange DE ARAUJO né le 18 novembre 2016
Liam DAVID né le 29 novembre 2016
Nahel HAZA né le 04 décembre 2016
Lana LYSIMAQUE née le 05 décembre 2016
Lisandro LETON né le 17 décembre 2016
Mariam BOUAZZATI née le 01 janvier 2017
Sohan PAULOIN né le 14 janvier 2017
Olympe SEMITIEL née 22 janvier 2017
Gauthier ALCANTARA FELIX né le 26 janvier 2017
Elsa XIONG née 10 février 2017
Isshak SOLTANI né le 13 février 2017
Nina RAMY née le 21 février 2017
Faustine DE ALMEIDA LOPES née à Nîmes le 4 mars 2017

Pascal BALITRAN époux DERVIN le 23 avril 2016
Colette PERREAUT épouse BASTE le 26 novembre 2016
Sophie FOUGERAY partenaire de pacs ARZOUK le 28 novembre 2016
Jacques HUGÉ le 4 décembre 2016
Paul CHIZAT époux MANCUSO le 18 décembre 2016
Paulette BERTAUDON épouse RIBOULET le 20 décembre 2016
Albert MACHARD le 24 décembre 2016
Robert FUSTER époux DELMAS le 8 janvier 2017
Valérie GUERIN le 03 janvier 2017-Roselyne LACROIX
Veuve FONTAINE le 10 janvier 2017
Gilbert TREISSÈDE Gilbert le 11 janvier 2017
Martine MICHEL le 2 février 2017
Yvon ANDRES époux BLANCARD le 5 février 2017
Joël SABATIER époux FAJARDO le 19 février 2017
Joséphine ANTON veuve CAUVIN le 24 février 2017
Louis ZICOLA veuf OLASIK le 26 février 2017
Francette GOSSELIN épouse RICAULX le 3 mars 2017
Marguerite TEISSIER veuve LAFONT le 12 mars 2017



Mariages

Gabriel PEREIRA DOS SANTOS et Samantha TEIXEIRA le 17 décembre 2016
Samir BELKHEIR Samir et Ismahane YACHOU le 4 février 2017
BEGHAZ El Ghazi ET Sabah LAMSIYAH le 18 février 2017

Le relevé des naissances est établi d'après les mentions reçues en mairie, et arrêté à la date du 09 mars 2017. Le présent relevé des mariages est arrêté à la date du 04 mars 2017. Le présent relevé des décès est arrêté à la date du 13 mars 2017. La rubrique Etat Civil est la copie des actes de mariages, décès, dressés et transcrits sur les registres de la commune.

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

Groupe « Manduel, une ambition à partager »

Trois ans de mandat...Quelles réalisations ? Quelles perspectives ?

Trois ans après l'arrivée de l'équipe de Monsieur Granat à la gestion communale, il est légitime de s'interroger sur le bilan intermédiaire, les réalisations effectives ainsi que les perspectives pour les trois prochaines années.

Depuis le début de ce mandat nous avons constaté beaucoup d'actions éphémères qui, si elles peuvent paraître sympathiques, ne peuvent tenir lieu de politique municipale. En effet, quelles sont les réalisations durables menées à leur terme ? La municipalité lance beaucoup d'études, coûteuses, auprès de bureaux privés ; pour quels projets concrets ? Les dernières études en date : l'aménagement du cours Jean Jaurès avec la mise en place d'une zone bleue... annoncée depuis 2015 comme imminente alors que manifestement ce projet n'avait pas été finalisé et le devenir de la cave coopérative. La commune ne se portera pas acquéreur du bâtiment. Pourquoi, alors, payer une étude avec de l'argent public ?

Autre préoccupation : la sécurité. Pourquoi, vu l'accroissement de la population de Manduel, ne pas avoir, au moins, remplacé le policier parti à la retraite ? La mise en place, récente, du dispositif « papy, mamy trafic », devant les écoles, ne peut masquer le manque de moyens de la police municipale. Où en est –on également, de l'installation des caméras de vidéo protection ?

Nous nous inquiétons surtout sur le rôle de la municipalité dans les grands dossiers concernant notre avenir, la gare TGV et le pôle de développement économique. Pourquoi ne pas avoir dès l'élection lancé la révision du PLU et pouvoir ainsi peser sur les choix qui manifestement échappent à la commune ?

Enfin que dire du sort que la municipalité semble réserver au CCAS transféré à l'accueil de la mairie sans que l'on sache qui en a la charge, au mépris de la confidentialité indispensable pour traiter de situations personnelles parfois difficiles.

Ce texte a été transmis à la mairie le 6/03/2017

Les élus du groupe minoritaire

Groupe « Manduel Mon Village »

La sagesse populaire est riche de maximes et proverbes pertinents qui savent en peu de mots dire beaucoup sur la nature humaine.

Ainsi « Au lieu de te préoccuper de la paille qui se trouve dans l'œil de ton voisin soucie –toi de la poutre qui se trouve dans le tien. » Ce vieil adage illustre bien la teneur des débats du conseil municipal du 20 février. M. RIVAL, dont l'action politique se résume toujours à jeter le discrédit sur le Maire, s'est cru autorisé à faire la morale à M. GRANAT concernant une augmentation de ses indemnités. Mais contrairement à M. RIVAL, M le Maire et la majorité agissent en toute transparence et légalité. Ce qui fut loin d'être le cas de M. RIVAL comme l'a rappelé M. GRANAT :

Moi, M. RIVAL, je fais voter mes indemnités et celle de mes conseillers par délibération du conseil municipal, donc en public, comme l'exige la loi... Alors que vous M. RIVAL, lorsque vous étiez en fonction, après avoir fait délibérer le conseil municipal, le 26/08/2008, pour vous faire appliquer un taux de 7%, vous vous êtes fait réaugmenter à 14,71% par arrêté du Maire en date du 31/10/2011 en toute illégalité ... Le conseil n'a pas eu à se prononcer et le public n'en a rien su. Ainsi, vous avez perçu, entre le mois de novembre 2011 et le mois de mars 2014, 8 365,05 € brut des manduellois en toute illégalité**... »

Nous le disons depuis notre élection, les manduellois sont en droit d'attendre autre chose de l'opposition afin que les débats auxquels la majorité est favorable soient d'un autre niveau.

Mais il semblerait que « MAP » ce n'était pas une « Manduel une Ambition à Partager » mais plutôt « Mon Ambition Personnelle ». Ce qui expliquerait que certains aient du mal à tourner la page.

Le Groupe majoritaire « Manduel, Mon Village »

LES DATES ET HORAIRES A RETENIR...



Horaires de la mairie :

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

CCAS

À l'hôtel de ville
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

Permanence des élus :

Tous les samedis matins de 10h à 12h
sans rendez-vous en mairie.

UN DEFIBRILLATEUR A VOTRE SECOURS

Ce défibrillateur est installé au
Foyer Résidence pour
Personnes Agées « Les
Marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc. Il est
accessible 24h/24, 7 jours/7.



Médiathèque

Lundi : fermeture hebdomadaire
Mardi : 15h – 19h
Mercredi : 9h – 12h / 14h – 19h
Jeudi : 10h – 12h / 15h – 19h
Vendredi : 15h – 18h Samedi : 9h – 12h
Fermeture du 07 au 26/08/2017 inclus



Guichet unique (dont secrétariat police et urbanisme) (15 cours Jean-Jaurès)

Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU 15
Pompiers 18
Gendarmerie 17
Gendarmerie Marguerittes : 04-66-75-39-40
Police municipale : 04-66-20-60-22
ENEDIS Dépannage : 09 72.67.50.30
GRDF urgence sécurité gaz : 0 800 473 333
SAUR (eau)
- de 8h à 18h : 04-30-62-10-01
- de 18h à 8h : 04-30-62-10-09
VEOLIA (assainissement) 24h/24 : 0 811 900 500

Crèche :

Fermeture du 26/07/17 au 25/08/17 inclus

Encombrants :

Ramassage le 3^{ème} jeudi de chaque
mois. Tél : 04.66.02.54.54

Ordures ménagères

En cas de problème, contacter le 04-66-02-54-54
Jours fériés : pas de ramassage



ÉCLAIRAGE PUBLIC



Pour signaler une panne
sur l'éclairage public,
Appelez directement le :

0 800 94 06 44

Service & appel
gratuits

MANDUEL



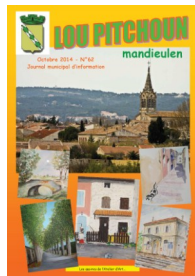
Nos énergies pour une Vie Meilleure

Déchetterie

Tél : 04-66-02-54-54
ETE : du 1^{er} avril au 30 septembre
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h
et de 15h00 à 18h30.
Le samedi de 8h30 à 17h30.
Fermeture les jours fériés et les dimanches.



Jun 2014
n°61



Octobre 2014
n°62



Jun 2015
n°66



Avril 2015
n°65



Jun 2015
n°66



Septembre 2015
n°68



Décembre 2015
n°69



Avril 2016
n°71



Septembre 2016
n°73



Décembre 2016
n°74